



--
CS_12.11.2025_30- LEADER

COMITÉ SYNDICAL du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Campénéac sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Didier HURTEBIZE, Alain DE CHABANNES, Sylvie HOURMAND et Tony GUYOT
Ploërmel Communauté : Ronan COIGNARD, Marie-Noëlle AMIOT, Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Pierrick LELIEVRE, Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Gwen GUILLERME
Ploërmel Communauté : Yves CHASLES, Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, Jean-Charles SENTIER

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

OBJET : LEADER – Demande de subvention « Assistance technique » 2025 (programme 2023-2027)

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, animateur et gestionnaire du Programme LEADER sur la période 2023-2027, peut bénéficier d'un soutien au financement de son ingénierie, notamment pour la prise en charge des frais liés à la coordination, à l'animation et à la gestion du programme ainsi que des frais de fonctionnement. Une enveloppe spécifique au sein du programme est dédiée à cet effet.

La demande de subvention annuelle doit être déposée auprès du GAL et faire l'objet d'un avis des membres du Comité de Programmation.

Pour 2025 (temps consacré au programme 2023-2027), le plan de financement LEADER s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation-gestion/ coordination	60 290.04 €	LEADER	55 466.83 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	9 043.5 €	Autofinancement	13 866.71 €
TOTAL des DÉPENSES	69 333.54 €	TOTAL des RECETTES	69 333.54 €

Une précision doit être apportée : les montants de dépenses sont calculés avec le taux prévu par le programme LEADER qui s'établit à 34.12€/heure brut chargé.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- ☛ AUTORISE la Présidente à solliciter la demande de subvention « Assistance technique LEADER 2025 » auprès du Programme LEADER 2023-2027,
- ☛ AUTORISE l'autofinancement du PETR à appeler du FEADER via LEADER,
- ☛ AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme, le 12 novembre 2025

La Présidente, Gaëlle STRICOT

